



Echelle 1/2 500e
Modification n°5 approuvée le 11 septembre 2018

PRESCRIPTIONS DIVERSES

- Marges de recul par rapport à l'axe de la voie
- Tous usages
- Usage d'habitation
- Autres usages qu'habitation
- Marge de recul en application de l'art. L.11-1-4
- Tous usages
- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Secteurs de risques et de protections

- Périmètre d'application du PPRI du bassin de la Vilaine en Région Renneise, Ille et Illet
- Zones humides

Dispositions relatives aux espaces naturels et au patrimoine

- Protection environnementale
- Elément de paysage (L.123-1-5-77), haies
- Elément de paysage (L.123-1-5-77), boisements
- Espace boisé classé (L.130-1)
- Protection architecturale
- Elément de paysage (L.123-1-5-77), bâti

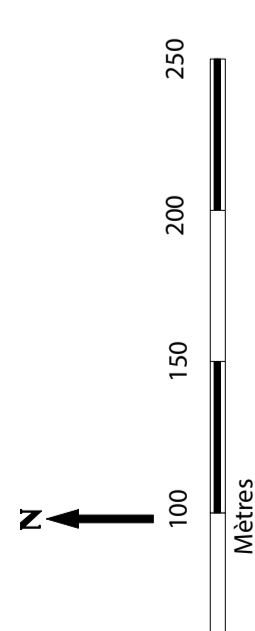
Servitudes particulières

- Secteur de diversité sociale (L.123-1-5-167)
- Secteur de constructibilité limitée
- Périmètre de gpl (L.123-2, a)
- Préservation du commerce
- Locaux en rez-de-chaussée d'immeuble ne pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.123-1-5-77) b) - linéaire - bourg
- Locaux en rez-de-chaussée d'immeuble ne pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.123-1-5-77) b) - ponctuel - Montgerval

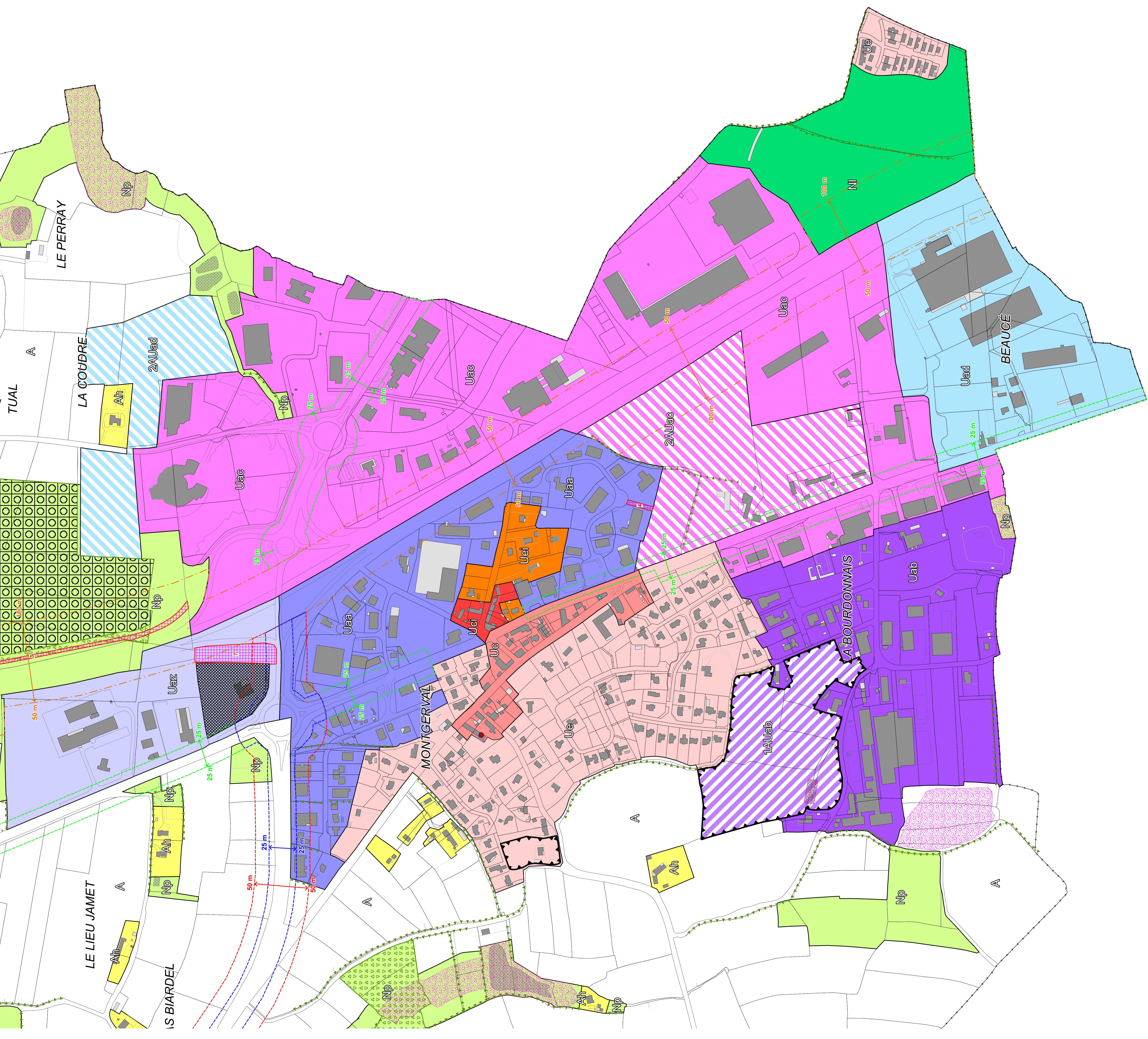
Emplacements réservés

- Installation d'intérêt général ou équipement (L.123-1-5-87)

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'une liaison d'axe	COMMUNE	293 m²
2	Création d'une liaison d'axe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ILLE	38 m²
3	Création d'une liaison d'axe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ILLE	385 m²
4	Création de voie	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ILLE	385 m²
5	Élargissement de voie	COMMUNE	2 051 m²
6	Création d'un rond-point	CONSEIL GÉNÉRAL	140 m²
7	Création d'une aire de stationnement	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ILLE	4 969 m²



Echelle : 1/2 500



Zones urbaines

- Ue (Centres anciens du bourg et de Montgerval)
- Uci (Centre ancien de l'entre-deux voies)
- Ue (Extensions pavillonnaires)
- Uei (Emissions pavillonnaires de l'entre-deux voies)
- Ug (Equipements collectifs)
- Uaa (Activités économiques de la Montgervalaise et du Triangle Vert)
- Uab (Activités économiques de la Bourdonnaise et de la Herbétais)
- Uac (Activités économiques de Cap Malo et de Beaucé 2)
- Uad (Activités économiques de Beaucé 1)
- Uae (Activités économiques de Beauréjour)
- Uaz (Activités économiques de Biardel)

Zones d'urbanisation future

- 1AUab (à vocation principale d'activités économiques - La Bourdonnaise)
- 2AUac (à vocation principale d'activités économiques - Beaucé)
- 2AUad (à vocation principale d'activités économiques - Cap Malo Nord)
- 1AUe (à vocation principale d'habitat)

Zones Agricoles

- A (Espace agricole)
- Ah (Hameaux et écarts non constructibles)

Zones Naturelles

- Nh (Hameaux et écarts non constructibles)
- Ni (Espace naturel à vocation de loisirs)
- Np (Espace naturel)